

Pecq, le 28 novembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Le Collège de police, composé des communes de Celles, Estaimpuis, Mont-de-l'Enclus et Pecq, a l'honneur de vous informer que le Conseil de police se réunira le **lundi 12 décembre 2022 à 18.00 heures à Estaimpuis**, pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

1. Approbation du P.V. de la séance du 17 octobre 2022
2. Compte 2015 – Approbation Tutelle
3. Compte 2016 – Arrêt
4. Budget 2023 – Arrêt
5. Acquisition d'un onduleur (UPS) et de ses accessoires – Prise d'acte
6. Acquisition matériel informatique
7. Déclassement et vente de véhicule - Ratification

Conformément à l'article 14, du ROI, vous pouvez consulter les documents sur place au commissariat central de Pecq, rue de Courtrai 40.

Par ailleurs, en vertu de l'article 25/1, §2, alinéa 2, de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, un membre du Conseil peut se voir transmettre les pièces relatives à l'ordre du jour, par voie électronique, pour autant qu'il en fasse la demande par écrit ou par voie électronique à l'adresse olivier.ringoet@police.belgium.eu.

Le Secrétaire,



RINGOET Olivier

Le Président,



SENESAEL Daniel